UT2J la cgt FERC sup

Ces instances font partie intégrante du droit syndical dans la Fonction Publique, résultat de longues luttes et de conquêtes sociales obtenues par les générations précédentes.

- Élection au CSA -
Un vote pour déterminer vos représentant·es aux instances suivantes :

CSA (Conseil Social d'Administration)

- **instance consultative avant la prise de décisions en Conseil d'Administration, notamment en ce qui concerne la politique de ressources humaines**

FS (Formation Spécialisée)

- **traite les problématiques liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail, afin que le droit fondamental à un travail digne et sûr soit respecté**

(Articles R253-1 à R253-65 du Code Général de la Fonction Publique)

Dans le cadre d'attaques généralisées contre le droit du travail et le droit syndical, les gouvernements macronistes ont tenté de limiter leurs prérogatives

Mais ces instances existent encore !

Certain·es peuvent prétendre qu'elles n'ont pas d'utilité ou ignorer comment les faire fonctionner…

Mais la CGT, forte de ses 130 d'expérience et de luttes sociales, dispose de l'expertise nécessaire et du courage politique pour faire vivre ces instances.

Nous les concevons comme **un réel contre-pouvoir** pour que rien ne puisse se faire au détriment des personnels ou sans tenir compte de leur avis.

Au CSA comme à la FS, la CGT mobilise tous les leviers. Et plusieurs **victoires concrètes** ont été obtenues **avec les travailleur·ses en lutte.**

Pour un bilan complet :
http://victoires.cgt-utm.net

Sur la gestion du RIFSEEP, la CGT a été la première à dénoncer l'indécence des primes faramineuses accordées aux DGS et DGS-adjoints :

indecence.cgt-utm.net

La CGT est un syndicat intercatégoriel qui défend les intérêts de tous les personnels. Vos représentant·es combattent toute forme d'abus et de domination et luttent pour l'équité et la transparence.

La CGT de l'UT2J met en centre de son action les questions de classe, féministes et antiracistes.

Aux élections professionnelles

Tous les agent·es sont électeurs et électrices, sans « collèges » et distinctions catégorielles.

Tous les agent·es ont le même poids, que l'on soit :

BIATSS, enseignant·es, chercheur·es, doctorant·es, titulaires ou contractuel·les

Je vote CGT

La CGT FERC Sup défend un service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur. Elle porte dans les luttes et dans toutes les instances, avec ses élu·es et mandaté·es, les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- Augmentation des traitements/salaires, dégel du point d'indice.
- Création massive de postes de fonctionnaires.
- Université ouverte et gratuite pour tou·tes les étudiant·es.
- Contre les rapports de domination de tout type (classe, genre, race)
- Arrêt de la privatisation de l'ESR, arrêt de la sous-traitance
- NON aux fusions et restructurations brutales et destructrices
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois
- Mise en œuvre de l'égalité professionnelle (salaires et carrières) entre les femmes et les hommes, contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations
- Abrogation du jour de carence et du passage à 90%
- Revalorisation des primes statutaires à hauteur de 25 % minimum du salaire moyen du corps
- Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal
- Le passage aux 32 h hebdomadaire sans perte de salaire et la création des postes afférents
- Pour les enseignant·es : un service d'enseignement de 125 h TD / an (EC) ou 250 h TD / an (PRAG / PRCE)
- Que les avis du CSA et de la FS soient contraignants

Au niveau de l'établissement :

- La mise en conformité de l'université avec les préconisations de l'Inspection Générale du ministère et de l'Inspection du Travail
- Une véritable politique contre le harcèlement moral et sexuel
- Une gestion des VSS indépendante des conflits d'intérêts
- Une politique d'emploi orientée vers la titularisation des précaires
- Une charte pour les contractuel·les avec une grille transparente de rémunération prenant modèle sur celle des titulaires et offrant de véritables perspectives d'évolution
- L'abandon de la gestion opaque type « nuage de point » ou par chiffres abstraits dans un tableau *excel*
- avant la campagne d'emploi : une expertise des risques RPS et de l'environnement de travail pour chaque poste à renouveler
- Des primes revalorisées et identiques par corps et grades, contre toutes les formes de rémunération au « mérite » (RIFSEEP, RIPEC)
- La participation des représentant·es du personnel dans les commissions de recrutement/mutation/promotion
- Un plan pour l'augmentation des bureaux et des salles de cours
- Une politique technologique garantissant l'équipement informatique pour tou·tes et l'accès à un réseau internet fonctionnel
- L'accès de droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en respect de l'accord télétravail de 2023
- Une action sociale (SCASC) financée à hauteur de 1% de la masse salariale et gérée par vos élu·es.
- Le financement de tous les doctorant·es
- Un plan pour l'indépendance numérique (logiciels libres) et une étude de l'impact de l'utilisation des IAg
- Une politique d'établissement prenant en compte les campus délocalisés (ENSAV, INSPE, Blagnac, Figeac, Foix, Cahors)

Pour défendre vos droits et le service public, votez et faites voter pour la CGT !

Des élu·es CGT FERC Sup pour le Service Public et la défense des droits des travailleur·ses

KHERCHICHE Oujda	BACK Camille
DAMIEN Laurent	SEGUES Christophe
AURIAC Marie	YANNOPOULOS Alexis
DARTIGUEPEYRON Laure	ROSSI NEVES Patricia
STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael	PELLUS Anne
COLETTI Fabien	BRUYERE Mireille
MATOS ALDANA Tepey	BLANCHARD Marianne
LOB Anaïs	COMMARET Alberta
STANOJEVIC PIGENET Sanda	GAUDICHAUD Franck
SEBAN Pablo	DORLIN Elsa

Les prérogatives des CSA et des FS-SSCT sont trop souvent méconnues. Voici un exemple des questions relevant du périmètre de ces instances :

- L'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et sous-traitance, temps de travail, télétravail…).
- Les questions relatives aux effectifs, à la gestion des emplois.
- Le régime indemnitaire (RIFSEEP, RIPEC...) ; les lignes directrices de gestion (mobilité, promotions).
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle.
- La lutte contre toutes les discriminations.
- La prévention des risques, l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail.
- La lutte contre les VSS et le harcèlement

Je vote CGT

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE TRAVAIL !